



Manpower vous aide dans votre quotidien avec TICKET CESU !

Crèche, soutien scolaire, ménage, assistance à domicile...

Accédez à plus de 20 services à la personne à moindre coût avec TICKET CESU.

Le montant dont vous pouvez bénéficier en 2024 est de **400 € en titres TICKET CESU, financés à hauteur de 75% par Manpower.**

Vous pouvez demander vos titres TICKET CESU uniquement du 16 octobre au 28 novembre 2024 !

Pour les salariés en situation de handicap, en arrêt à la suite d'un accident de travail ¹ de 4 semaines et plus au cours des 12 derniers mois et les salariés « aidants familiaux » ², l'aide de 400 € est entièrement financée par Manpower. Si vous ne vous êtes pas encore déclaré travailleur handicapé auprès de votre employeur, vous devez envoyer par mail à votre gestionnaire paie vos justificatifs avant de commander vos titres TICKET CESU. Cette prise en charge est également étendue à tous les collaborateurs ayant une Incapacité Partielle Permanente quel que soit le taux de celle-ci.

Si vous optez pour le @-TICKET CESU, **votre compte sera crédité de 400 € librement utilisables à l'euro près.**

Si vous optez pour le TICKET CESU « papier », le carnet sera composé de 20 titres de 10€ et de 10 titres de 20€.

Si vous n'avez encore jamais commandé de TICKET CESU

- 1.** Créez votre compte personnel **e-TICKET CESU**, en accédant au site <https://beneficiaire-ticket-cesu.edenred.fr> grâce à l'identifiant « **516243** » et au mot de passe « **ticketcesu** ». Renseignez et validez les informations vous concernant.

Vous recevrez sur l'adresse e-mail que vous aurez renseignée, vos identifiants de connexion personnels qui vous permettront de commander vos titres TICKET CESU, puis passez à l'étape 2 ci-après.

¹ Situation de handicap, d'IPP (Incapacité partielle permanente) et arrêt consécutif à un accident de travail : données en provenance du fichier d'ayant droit.

² Pour les personnes qui pensent être dans cette situation, se reporter au document « TICKET CESU millésime 2025 et Aidants Familiaux »

Si vous avez déjà commandé des TICKET CESU / Lorsque vous aurez reçu vos identifiants de connexion TICKET CESU

2. **(Re)connectez-vous avec vos identifiants personnels** sur votre compte [e-TICKET CESU](#) puis dans la rubrique « **Suivi de dossiers** » choisissez le type de TICKET CESU « papier » ou « **dématérialisé** ». Validez votre commande.

Lors de votre commande, nous vous recommandons de choisir le **TICKET CESU dématérialisé** :

- **Plus simple**, vous payez votre intervenant en 3 clics,
- **Plus précis**, vous réglez la prestation au centime près,
- **Plus rapide**, votre intervenant dispose de votre paiement sous 24 h,
- **Plus sécurisé**, vous ne craignez plus le vol / la perte de vos tickets,
- **Plus écologique**, vous contribuez à réduire la consommation de papier.

Le TICKET CESU dématérialisé s'apparente à une gestion de compte en ligne : votre compte personnel e-TICKET CESU sera chargé en TICKET CESU dématérialisés. Vous pourrez ainsi directement déclencher le paiement de votre intervenant sur internet. Si vous faites appel à un prestataire, vérifiez qu'il accepte le CESU dématérialisé.

Vous recevrez vos titres TICKET CESU au cours du mois de décembre :

- Soit directement **sur votre compte e-TICKET CESU**, si vous avez choisi des TICKET CESU **dématérialisés**.
- Soit **par La Poste** par courrier suivi, à votre domicile, si vous avez choisi des TICKET CESU **papier**.

Vos titres TICKET CESU, millésimés 2025, seront valables jusqu'au **31 janvier 2026**.

Le montant de votre participation sera prélevé sur votre bulletin de paie du mois de décembre 2024.

Pour tout savoir sur le dispositif Ticket CESU de Manpower, consultez votre Espace RH, rubrique « Mes Avantages ».

Sincèrement,

L'équipe Ticket CESU

La Direction des Ressources Humaines Manpower